



NOTE AU PUBLIC

QUESTIONS D'ACTUALITE AU GOUVERNEMENT :

Le Premier ministre Ousmane SONKO à
l'Assemblée nationale



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
PRIMATURE

BIC-GOUV

BUREAU D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT



Le 14 avril 2025, le Premier ministre Ousmane SONKO s'est encore une fois livré aux questions d'actualité de l'Assemblée nationale au Gouvernement. Le Chef du Gouvernement a apporté des réponses aux interpellations des députés sur les nombreux licenciements dans le secteur public et parapublic, sur la souveraineté monétaire, les enjeux énergétiques, la problématique de la dette, le fonctionnement de la justice, la migration des jeunes, la campagne agricole, l'économie sociale et solidaire, la pêche, la gestion des Collectivités territoriales, etc.

Tour à tour, les ministres Birame Souleye DIOP, Mabouba DIAGNE, Moussa Balla FOFANA et Fatou DIOUF ont pris en charge les questions sectorielles.

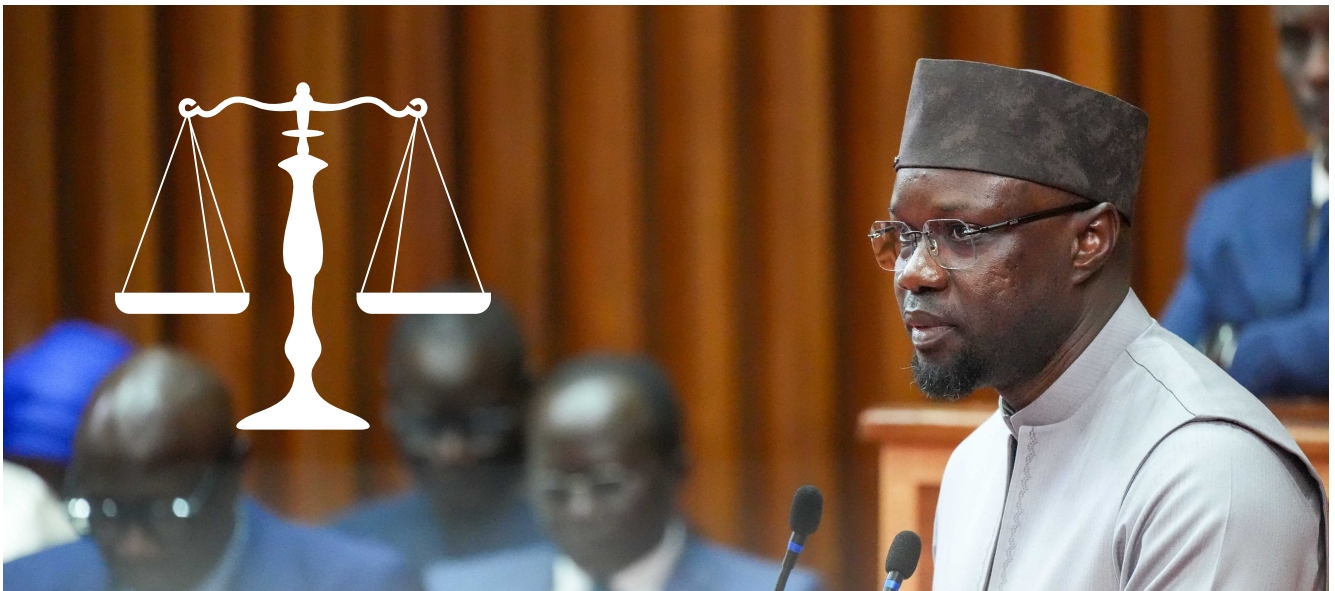


Des licenciements dans le secteur public et parapublic

Le Gouvernement, par la voix du ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines, a apporté des précisions sur des licenciements notés dans certaines entités du secteur public et parapublic. **« Sur le cas du Port autonome de Dakar, le ministre du Travail a relevé que sur la base du compte rendu effectué par l'Inspection du Travail, il a été procédé à deux licenciements pour faute lourde. Pour le reste, il s'agit de 725 cas de contrats à durée déterminée (CDD). Or, un CDD est délimité dans le temps. Au terme de ce contrat, il revient à l'employeur de le prolonger ou non suivant la nécessité du travail accompli »,** a clarifié le ministre. Il est revenu également sur la même situation dans son département. **« Il se trouve qu'un arrêté consacrant la mise en place d'une caisse d'avance de 50 millions avait été sorti. Le but de cette caisse était d'assurer le paiement de salaires relatifs à certains corps de métier. Comme le paiement de frais d'analyse, l'achat de matériels de fourniture de bureaux, acquisition de véhicules, achat de carburant, entretien de véhicule et les salaires du personnel temporaire. Mais seulement, nous y avons trouvé que cette caisse était utilisée maintenant pour le paiement de salaires d'agents avec des contrats à durée indéterminée. Ce qui relève, d'abord, d'une violation de la loi. Et puis, ce n'est qu'aucun de ces agents n'avait été recruté sur une base légale à la suite d'une demande d'emploi. Ensuite aucune évaluation ni professionnelle ni financière n'avaient prévalu au recrutement de ces agents »,** a-t-il informé. Le ministre dira ensuite que **« l'audit diligenté a fait état de 298 personnes recruté dans ces conditions. Et que la masse salariale a pesé 1.150.000. 000 FCFA. Ce qui dépasse les termes de l'Arrêté qui ne prévoit que 818.000.000 FCFA pour le paiement des salaires »**. Selon toujours le ministre en charge de l'Energie, c'est aussi la même situation au FONGIP et à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) avec le cas de 11 travailleurs dont certains ont saisi directement le Tribunal du Travail qui va se prononcer. **« Au Commissariat à la sécurité alimentaire, cette situation concerne 10 travailleurs qui sont en discussion pour un départ à l'amiable. A l'AIBD, c'est une restructuration qui est envisagée d'après les informations transmises »,** a expliqué le ministre.

Sur la réforme des Institutions et la question de l'indépendance de la Justice

Relativement au débat sur la marche des Institutions, le Premier ministre a illustré son argumentaire par l'Assemblée nationale qui est en train de voter les lois et de contrôler l'action du Gouvernement. **« Et je pense qu'il ne peut y avoir de polémique là-dessus. La Constitution a aussi créé des mécanismes de collaboration entre les Institutions. Et notamment cette séance de questions d'actualités qui est une forme de collaboration. Cependant tout le monde est d'avis que les Institutions doivent évoluer. Et les députés aussi ont une capacité à proposer des modifications du fonctionnement des Institutions. Parce que l'initiative de la loi appartient concurremment à l'Assemblée nationale et à l'Exécutif »**, a rassuré le Premier ministre. Le Chef du Gouvernement a abordé aussi un des chantiers de l'Exécutif en termes de reformes. **« Nous travaillons sur un paquet de réformes profondes. Une fois ce travail terminé, nous allons tenir de larges concertations avec toutes les forces vives de la Nation pour voir si nous passerons par voie référendaire, législative ou autre. Mais pour le moment le Sénégal n'a pas un problème d'Institution »**, a fait remarquer le Pm.



Du fonctionnement de la Justice...

En avançant dans son intervention, le Premier ministre s'est prononcé également sur l'actualité judiciaire marquée par le débat autour de l'indépendance de la Justice. **« C'est la Constitution qui dit que la Justice est rendue au nom du peuple. L'Institution judiciaire a un rôle central parce que c'est elle qui, en réalité, doit stabiliser la Nation. Il y a beaucoup d'erreurs d'interprétation de la notion indépendance de la Justice. L'indépendance de la Justice ne signifie pas un Gouvernement des juges où la Justice est totalement coupée de tout. Quand on parle de l'indépendance de la Justice, on fait référence aux juges des juridictions de jugement et aux juges d'instruction. Mais en revanche, le Parquet reçoit des instructions du ministre de la Justice qui n'est pas une autorité judiciaire mais politique dans le sens d'un membre du Gouvernement qui exécute la politique dans le secteur. La politique pénale, ce ne sont pas les magistrats qui la déterminent. C'est l'Exécutif qui détermine la politique pénale »**, a-t-il répondu.

Sur les difficultés rencontrées par les migrants sénégalais

La mort d'un émigré sénégalais, tué par un agent des Forces de l'ordre au Brésil a été aussi l'occasion pour les députés d'interpeller le Gouvernement sur la question migratoire qui « **est une des priorités** » de l'Etat. « **Le Ministre des Affaires étrangères est en train de suivre le cas de notre compatriote tué au Brésil. Toutes les mesures diplomatiques sont prises. Les autorités brésiliennes ont coopéré en recevant nos autorités consulaires. Et le policier qui a commis ce meurtre a été arrêté. L'usage de la force a été disproportionné, nous l'avons condamné. Toutefois, à nos compatriotes, nous invitons à respecter les lois de leurs pays d'accueil parce que nous savons ce qui a posé ce problème** », a demandé le Premier ministre. Au sujet des départs massifs de jeunes par des voies irrégulières, il a lancé un appel à la jeunesse tout en évoquant les mesures prises par l'Etat. « **Nous rappelons d'abord aux jeunes qu'ils essaient de trouver une fausse solution à un vrai problème. Migrer à tout prix n'est pas une solution. Surtout que, malgré les difficultés, personne n'est mort dans ce pays à cause d'une famine. Ni pour des raisons de guerre civile. C'est aux jeunes de construire ce pays. Suivant les instructions du Président de la République, toutes les mesures sont appliquées pour mettre un terme à ces départs. Nous sommes même en train de réfléchir sur le fait de corser les sanctions. Parce que jusqu'à présent, seuls les convoyeurs sont sanctionnés. La réponse n'est pas seulement la répression. Mais c'est aussi des solutions qu'il faut apporter avec tout le peuple sénégalais** », a annoncé le Premier ministre.

Situation de nos compatriotes en Mauritanie

« A notre arrivée au Pouvoir, je m'étais rendu en Mauritanie, un pays ami et voisin. Nous avons été chaleureusement accueillis. Il y a des discussions au sujet de nos compatriotes. Ils ont fait des propositions. Et nous aussi avons fait une contre-proposition pour que nos compatriotes aient les mêmes droits que le citoyen mauritanien vivant au Sénégal. Donc, sur le plan diplomatique, les discussions sont en cours. Mais on espère beaucoup de la part des autorités mauritaniennes surtout au regard des enjeux sécuritaires, géopolitiques et la gestion des ressources qui nous lient ».

La migration circulaire

« Sur cette question, ma position a toujours été claire. J'ai une fois dit que personne ne peut refuser aux gens d'émigrer. Si vraiment la personne réussit à obtenir les conditions de voyage en règle, elle peut aller travailler. Ce n'est pas un problème. Et l'émigration n'est pas forcément le résultat d'un échec social ou de la pauvreté. Ce qu'on refuse c'est de voir les jeunes prendre le désert ou de risquer leur vie dans des embarcations ».

Diminution du coût de la vie

« La situation dans laquelle nous avons trouvé le pays a été rappelée. Parce qu'effectivement pour mesurer les efforts d'un Gouvernement, il faut partir d'abord de l'existant. Donc nos prédécesseurs nous ont laissé une situation catastrophique

Jusqu'à présent le Sénégal compte sur ses propres moyens. Mais nous avons pu dégager des priorités. Il y a d'abord le coût de la vie notamment les denrées de première nécessité. Le Président de la République Bassirou Diomaye FAYE en a fait une sa priorité absolue. Même en Conseil des ministres, j'ai récemment fait une communication sur la problématique du loyer et les logements sociaux. Ce sera de même pour le riz et d'autres denrées. Et une autre réduction du coût de la vie va se faire. Cette réalisation, l'Etat l'a faite avec beaucoup de sacrifices et dans un contexte difficile ».

« Il faut que les Sénégalais se familiarisent avec l'impôt »

« La souveraineté a un prix. Les Sénégalais doivent se familiariser avec l'impôt. Notre responsabilité est de faire une réforme fiscale. Nous y travaillons et les résultats seront présentés à l'Assemblée nationale. Notre vision est de faire en sorte que l'impôt soit allégé. Mais que ceux qui doivent le payer le paient. Il nous faut des taux acceptables, mais aussi une assiette élargie.

Aujourd'hui, au Sénégal, plusieurs imposables ne s'acquittent pas de leurs obligations fiscales. Par exemple, quand je travaillais aux Impôts, il y avait moins de 10% des assiettes immobilières qui payaient l'impôt immobilier normalement.

On doit aussi faire en sorte de régler tout ce qui est niche fiscale et tout ce qui est mauvaise pratique fiscale, comme les exonérations. Des pratiques que rien ne justifie. Cet assainissement permettra de renforcer sensiblement nos ressources fiscales. »

Besoin de financement...

« Nous avons un réel besoin de financement compte tenu de la situation financière héritée du régime précédent. Mais, par exemple, si nous arrivons à nous entendre avec le FMI, nous aurons besoin de 1.195 milliards en 2025. Mais ce sera dégressif d'année en année jusqu'à 155 milliards en 2029. »

De la souveraineté ...

« La question monétaire n'est pas un tabou. Notre monnaie ne correspond pas avec notre option de développement. Cependant, nous ne pouvons pas faire table rase de tout ce que nous avons trouvé sur place. Nous ne pouvons tout déconstruire tout d'un coup. Les ruptures, les changements sur la voie de la souveraineté interviendront au fur et à mesure. La monnaie évoluera sinon nous prendrons nos responsabilités dans les délais que notre régime s'est fixé. Toutefois, j'estime que l'espace monétaire, dans son ensemble, ira dans la direction de la politique monétaire souhaitée par tous.

Si, en deux ans, nous faisons les efforts qui s'imposent, en tirant les leçons du passé, le Sénégal sera comme les dragons d'Asie dans dix ans. Notre dépendance vis-à-vis l'économie européenne ne se justifie pas. Nous travaillons sur tous les leviers qui doivent nous amener à rendre souverain notre financement, nous donner le maximum d'indépendance. »

De la dette...

« S'endetter n'est pas manquer de souveraineté, ce sont les conditionnalités de la dette qui peuvent remettre en cause la souveraineté. En réalité, la dette n'est que de la fiscalité différée. Les pays comme le Sénégal doivent développer des stratégies pour capter les dividendes de la guerre économique entre les grandes puissances. Nous avons toutes les options et tout le potentiel qu'il faut. L'Afrique doit être le moteur de l'économie mondiale, si on règle le problème de stabilité dans nos pays, la sécurité, la stabilité politique, qu'il y ait le minimum de consensus entre nous. »

De la question énergétique...

« Nous avons un problème de compétitivité de nos économies. L'une de nos priorités reste l'énergie. Un pays ne peut s'industrialiser, développer une économie, tant qu'il a une énergie qui coûte ce qu'elle coûte au Sénégal. Notre plus grand pari et notre plus grand défi, dans les cinq ans, c'est de ramener le prix du kWh à maximum 60 FCFA. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas nous permettre de vendre tout notre gaz. Notre gazoduc est une autre priorité pour mettre toutes nos centrales au gaz. L'énergie est une question de sécurité nationale. En plus de l'aspect économique, il y a l'aspect domestique. »



Agriculture : L'autosuffisance en semences certifiées dans les trois prochaines années

Le ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, Dr Mabouba DIAGNE, est largement revenu sur les efforts consentis par le Gouvernement pour adresser la sécurité et la souveraineté alimentaire. Au chapitre des réalisations enregistrées, il a rappelé la dotation de 120 milliards FCFA, soit une augmentation de 10 milliards FCFA par rapport à la campagne 2023-2024, qui a permis de renforcer sensiblement les mises en place et les cessions d'intrants et d'améliorer globalement les productions pour la campagne agricole 2024/2025.

Il a aussi mis l'accent sur le paiement de la dette en souffrance des opérateurs des campagnes agricoles pour un montant de 73,675 milliards, dont 41 milliards FCFA au titre des arriérés de 2021-2022-2023, entre autres actions majeures enregistrées dans ce domaine au centre des priorités du Président de la République.

Les coopératives agricoles communautaires pour relever le défi de la souveraineté alimentaire...

Le Gouvernement, pour atteindre la souveraineté alimentaire et moderniser l'Agriculture et l'Élevage, entend miser sur les coopératives agricoles communautaires. Ce mécanisme, comme l'a expliqué le ministre de l'Agriculture devant la représentation nationale, permettra aux agriculteurs de produire douze mois sur douze, mais aussi d'augmenter leur productivité, tout en réduisant leurs charges d'exploitation.

C'est un levier qui permettra également de moderniser l'Agriculture, en facilitant notamment l'accès à l'énergie solaire, à la formation, etc. L'objectif est de permettre à nos forces productives d'aller concurrencer les producteurs du monde entier.

Le ministre a rappelé que le Sénégal importe 1070 milliards de denrées alimentaires, 1,4 million de tonnes de riz, 860 mille tonnes de blé, 450 mille tonnes de maïs, 347 mille tonnes de fruits et légumes, 200 mille tonnes d'huile, 210 mille tonnes de sucre et plus de 100 millions d'euros de lait.

L'autosuffisance en semences certifiées dans les trois prochaines années

Le premier pas à franchir pour aller vers l'autosuffisance alimentaire reste l'autosuffisance en semences certifiées. Le rappel émane du ministre de l'Agriculture qui, face aux députés, a assuré : **« Avec l'ISRA, nos partenaires et les opérateurs, on va vous donner l'autosuffisance en semences certifiées dans les trois ans qui vont venir. »**

Pour mieux montrer l'importance de l'autosuffisance en semences certifiées, Dr Mabouba DIAGNE compare le sujet à un enjeu de souveraineté, de sécurité nationale. **« Qui contrôle vos semences, contrôle votre sécurité. Qui contrôle votre sécurité, contrôle votre souveraineté »**, a-t-il souligné.

Les premiers bateaux d'engrais disponibles avant fin mai 2025

« Avant la fin du mois de mai, les premiers bateaux d'engrais vont arriver au Port. On est en train de faire des innovations qui nous permettront d'économiser des milliards », a déclaré le ministre de l'Agriculture devant l'Assemblée nationale. Selon lui, les principes du Jub Jubal Jubbanti, inspirés par le Président de la République et le Premier ministre, ont permis des avancées majeures, visibles partout et à tous les niveaux.

Revenant sur la question des opérateurs, le ministre a fait savoir que 14 critères ont été mis en place en vue de leur modernisation. Ce qui a permis de faire passer le nombre de 100 à seulement 46 opérateurs.

Moussa Balla FOFANA, ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires



« Nous avons diligenté une mission sur l'ensemble des Collectivités territoriales sur lesquelles nous avons observé des dérives... »

« Comme nous l'avons donné comme leitmotiv dans notre Politique publique, il sera toujours question de vérifier, de contrôler et de faire en sorte que les ressources de la Nations puissent aller vers les populations et selon leurs besoins.

Je dois préciser que les compétences transférées aux Collectivités territoriales font l'objet de contrôle. Sur la question foncière, toutes les délibérations doivent faire l'objet d'un contrôle par les Préfets a posteriori. Quand la limite des 10 hectares est dépassée, il y a toujours une vérification, par l'administration, de cette délibération. Et quand on est au-dessus de 50 hectares, la Présidence de la République doit donner son aval. Telles sont aujourd'hui les règles qui auraient dû toujours être respectées.

Au moment où je vous parle, il y a une mission d'inspection que nous avons diligentée sur l'ensemble des Collectivités territoriales sur lesquelles nous avons observé des dérives. Des décisions seront bientôt prises sur ces questions, pour vous dire que rien n'est laissé en rade.

Souvent, en interaction avec la représentation nationale, on me fait cas de plusieurs dossiers. A chaque fois, nous prenons le temps de faire une instruction, de contacter le maire, de demander au représentant de l'Etat de nous faire le point et quand nous voyons qu'il y a des problèmes, nous prenons les décisions nécessaires pour apporter des corrections, conformément aux principes du Jub Jubal Jubbanti. »



Pêche artisanale, usage des monofilaments : Le ministre des Pêches, Dr Fatou DIOUF, apporte des précisions de taille

Le secteur des Pêches a été au cœur des préoccupations des députés, ce lundi 14 avril 2025, lors de la séance des questions d'actualité au Gouvernement. Face aux interpellations des parlementaires, qui touchent notamment la pêche artisanale et l'usage des filets en monofilament, le ministre en charge de ce département stratégique a apporté plusieurs précisions. Dr Fatou DIOUF commence par reconnaître l'ampleur des défis à relever. **« Le secteur des pêches est très stratégique, mais il soulève beaucoup de problèmes, notamment en ce qui concerne la pêche artisanale »**, a-t-elle déclaré.

Abordant la question de l'usage des monofilaments, elle a fait noter que la recherche scientifique a eu à faire des études là-dessus et a conclu que ce sont des filets nocifs à l'environnement marin. Cela, explique-t-elle, parce que ces filets sont fabriqués à base d'une manière non dégradable. Autrement dit, même quand ils sont perdus, les filets continuent quand-même à pêcher.

Au sujet de la réglementation, le ministre a précisé que le Code de 1998 n'avait pas prévu la question des monofilaments. Mais le Code de 2015 a bien prévu le sujet et a noté l'interdiction des filets monofilaments. **« Il ne s'agit pas seulement d'interdire l'usage, mais également la fabrication et l'exportation »**, clarifie Dr Fatou DIOUF.

Poursuivant sa communication, Dr Fatou DIOUF souligne que dans le Code de la pêche de 2015, il y a une disposition qui dit qu'il peut y avoir une dérogation à l'utilisation des filets monofilaments par les pêcheurs. **« Malheureusement, quand on est arrivé, on a découvert que ce qui devait être une simple dérogation est resté le principe »**, regrette-t-elle.

Le ministre des Pêches ne termine pas sans relever la démarche, basée sur le dialogue et la concertation, et en conformité avec les principes du Jub Jubal Jubbanti, qui a permis aujourd'hui à son département de prendre en charge ce sujet difficile.

Dakar, le 14 avril 2025



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
PRIMATURE

BIC-GOUV

BUREAU D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

CONTACT PRESSE

contact@bic.gouv.sn